

Privilège—M. Caccia

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il va sans dire que je suis loin d'être d'accord sur les propos que rapporte le député même si je ne mets pas en doute ses sources de renseignements et sa parole. Je lui répondrai par contre que nous avons bien l'intention d'ordonner une enquête judiciaire comme on nous l'a recommandé.

LE NAUFRAGE DU «WILLIAM CARSON»—L'INDEMNISATION DES PASSAGERS ET DE L'ÉQUIPAGE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre, au nom du Canadien National, si cette société a pris une décision concernant le dédommagement des passagers et de l'équipage pour les pertes subies lors de ce naufrage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne peux malheureusement pas répondre pour l'instant avec précision à la question du député. Si j'ai bien compris, le Canadien National essaie actuellement de régler la question des biens personnels des passagers, mais je sais qu'il y a certaines complications concernant l'ensemble de la cargaison du navire qui doit faire l'objet de réclamations et de négociations avec les assurances. Cela peut prendre un certain temps avant de se régler.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Davenport prend la parole pour soulever une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CACCIA—DEMANDE D'IMPRESSION DE LETTRES EN APPENDICE AU HANSARD

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, hier soir, au cours d'une émission intitulée «Connections», on a dit que j'étais intervenu auprès du gouvernement au nom d'un jeune homme de ma circonscription, détenu au pénitencier de Millhaven. J'ai examiné ce matin le dossier de ce jeune homme et j'ai ici en main les lettres que j'ai adressées à son sujet au solliciteur général en 1973. Je demande la permission de la Chambre de faire imprimer ces lettres en appendice au hansard d'aujourd'hui. Je pense en effet, monsieur l'Orateur, que cela permettrait de tirer les faits au clair.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si les arguments à l'appui de la proposition et des instances qu'il a présentées à ce propos sont fort valables, il reste que ce serait déroger à l'usage que de permettre aux députés, même avec le consentement unanime de la Chambre, de déposer des documents ou de les annexer au hansard. C'est le privilège des ministres, et ce, à la condition que la question relève de leur compétence administrative.

En toute déférence, je crains beaucoup, malgré les bonnes raisons à l'appui de cette demande, qu'en permettant à un député—même avec le consentement unanime de la Chambre—de déposer des documents ou de les annexer au hansard je n'établisse un dangereux précédent et ne fasse multiplier les demandes en ce sens. Je dois prendre moi-même cette décision. Au lieu de charger la Chambre de cette tâche, difficile, je le reconnais, et je sais que tous les députés donneraient unanimement leur consentement, et au lieu de déroger ainsi à l'usage, ce qui donnerait lieu à d'autres dérogations dans l'avenir, je prierai le député de faire faire des copies de sa correspondance, laquelle, j'en suis sûr, justifie sa demande.

[M. McGrath.]

C'est avec empressement que nous nous chargerions d'en assurer la distribution par le réseau ordinaire de la Chambre des Communes, aux journalistes et autres membres intéressés de la presse, dont les journalistes de Radio-Canada. Nous mettrons à sa disposition, tout comme nous le ferions pour tout autre député, tous nos services pour en assurer efficacement la distribution immédiate. Je ne pense pas toutefois qu'il faille laisser à la Chambre le soin de décider s'il faut déroger ou non à l'usage, en annexant ou en imprimant cette correspondance au hansard, comme si elle avait été lue.

M. LAWRENCE—L'ÉMISSION DE RADIO-CANADA SUR LE CRIME ORGANISÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, c'est avec regret également que je soulève la question de privilège, au sujet de cette même émission télévisée, très valable et très bien intentionnée, certes, qu'a réalisée Radio-Canada sur le crime organisé au Canada. Si je le fais à présent, c'est principalement parce que le ministre de la Justice (M. Basford) en a parlé, et également à cause de certaines remarques que l'on m'a attribuées et qui ont été diffusées dans cette émission. C'est avec regret que je le fais, je le répète, monsieur l'Orateur, et j'ai cherché et cherche encore à obtenir de Radio-Canada qu'il me transmette la transcription de l'interview complète qui a été projetée hier soir. J'estime qu'il y a là matière à la question de privilège, car dans mon esprit, je me trouve atteint, personnellement et à titre de député, dans mon rôle à la Chambre. Par conséquent, il me semble qu'il s'agit bien d'une question de privilège qui intéresse la Chambre.

Tout d'abord, dans toute ma vie politique j'ai toujours cherché à combattre et à dénoncer cette lie de l'humanité, cet élément du crime organisé au Canada; je l'ai dénoncé tout autant sinon davantage que la plupart des autres députés, car j'ai eu l'occasion de le faire aussi dans une autre assemblée.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Je crois que non seulement des députés mais également de nombreux habitants de notre pays partagent l'impression qu'a éprouvée le ministre en entendant l'émission d'hier soir. Il a cru que j'avais dit que le crime organisé à l'échelle internationale n'existait pas dans notre pays, dans cette province ni même dans la ville de Toronto. Bien entendu, c'est exactement le contraire que j'ai cherché à exposer dans la déclaration qui a été filmée par Radio-Canada et par d'autres media, au début de 1972. C'est exactement le contraire que j'ai dit car à cette époque, avant la mort de Magaddino à Buffalo et longtemps avant que la famille de New York se soit fixée à Montréal et ait étendu son contrôle dans les quartiers francophones de la province de l'Ontario, j'ai essayé d'user de mon pouvoir pour convaincre les organismes chargés de faire appliquer la loi, le gouvernement dont j'étais membre, les autres gouvernements, et la population et tout particulièrement celle du sud de l'Ontario, qu'un grand nombre de criminels relevaient déjà du crime organisé américain d'envergure internationale.